

Déposé le jeudi 29 juin 2017

A MARCHE FORCÉE.

Après l'élection présidentielle, le SNEP-FSU s'est félicité de l'échec du FN, mais Emmanuel Macron a été élu avec une abstention et un nombre de votes blancs ou nuls inédit. Même si le raz-de-marée des législatives semble assurer un pouvoir « absolu » et un avenir radieux à notre nouveau président, il ne faut pas oublier que les voix qui se sont portées sur lui ne sont pas toutes un soutien à son programme et que l'abstention fût également record. Les nouvelles attaques contre les droits des salariés avec la loi travail, détérioration de la retraite avec un système par points, cadeaux fiscaux aux plus riches et augmentation de la CSG pour tous sont loin de faire l'unanimité en France. Les français ont envie de voir le taux de chômage baisser, mais certainement pas au prix d'une régression sociale importante et d'un travail à temps partiel très développé comme cela peut être le cas en Allemagne.....

Pour ce qui est de la nomination de notre nouveau ministre de l'éducation,

Mr Blanquer, la question de savoir s'il n'est ni de droite, ni de gauche ne se pose pas....il est bien de droite. Rappelons ici qu'il a été le bras droit de M. Chatel sous le gouvernement Fillon et qu'il a été par la même le fossoyeur de l'EN (près de 80000 postes supprimés à l'EN) et de l'EPS en particulier avec durant cette période une suppression de postes pour notre discipline jamais connue. Ce pragmatique convaincu qui revendique l'utilisation systématique de la science pour expliquer les choix pédagogiques et la gestion des moyens prend comme première décision de revenir sur les rythmes scolaires (vendus par notre précédent gouvernement comme l'outil suprême pour lutter contre l'échec scolaire) sans même en faire un réel bilan. Sans préjugé de son action à venir, certains signes ne sont pas encourageants : autonomie des établissements avec recrutement direct des professeurs par les chefs d'établissement suivant le modèle anglais, suggère notre ministre dans son dernier livre...

Certaines promesses pour l'école du candidat Macron ne sont déjà pas tenues. En éducation prioritaire, tous les élèves de CP du Haut-Rhin ne seront pas dans des classes à 12 contrairement aux annonces électorales. En effet, dans le 68, les moyens étant constants et les REP nombreux, des choix ont été faits par Mme l'inspectrice d'académie et les classes de CP à double niveau ainsi que les bilingues d'EP ne bénéficieront pas d'allègement d'effectif....La question des moyens à l'Education nationale reste donc toujours d'actualité !

Au niveau de l'EPS dans l'académie, les mutations sont un réel motif de satisfaction. Le mouvement a été plus fluide cette année avec une augmentation du nombre de personnes mutées. Cela est la conséquence d'un nombre de postes ouverts au concours plus important depuis quelques années, mais aussi d'un travail incessant du SNEP-FSU au niveau académique pour que le solde postes créés/supprimés soit positif.

Au niveau du SNEP-FSU de Strasbourg, l'année 2016-2017 fût très riche et de nombreuses actions furent menées : en direction des TZR, des stagiaires, des réflexions autour de l'aspect pédagogique de notre métier, des conseils sur les mutations inter et intra, des aides aux équipes pour agir dans leurs établissements, une réflexion importante autour de nos conditions de travail, le suivi de toutes les opérations d'avancement de carrière. Pour l'année prochaine, plusieurs stages sont d'ores et déjà à l'étude : TZR, responsabilité, escalade.... Alors n'hésitez pas à nous contacter et à venir nous rencontrer car **pendant que certains marchent, le SNEP-FSU court....**



Benjamin MAILLOT
Secrétaire académique du SNEP-FSU de Strasbourg

N° 173

3.00€

Trimestriel Compris dans la cotisation 2016/2017

SNEP-FSU
19 boulevard Wallach
68100 Mulhouse

Sommaire

- P1 Edito
- P2 Mutations intra 2017
Capa Hors classe
- P3 Non aux quotas en STAPS
- P4 Circulaire APPN
- P5 Stage Evaluation FSU
- P6 Entrevue avec le SG et DRH
- P7 Brèves de gymnases....
- P8 CHSCT

Secrétaire académique

SNEP FSU Benjamin MAILLOT
s3-strasbourg@snepfsu.net
06 89 13 05 41

Secrétaire départemental 67

SNEP FSU Catherine HUMBERT
s2-67@snepfsu.net
06 68 96 56 92

Secrétaire départemental 68

SNEP FSU Frédéric GREINER
s2-68@snepfsu.net
06 13 29 09 62

Responsable Corpo

SNEP FSU Jacques PEPIN
corpo-strasbourg@snepfsu.net
06 82 21 35 07

Bulletin de la Section Académique du Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP)

Directeur de la publication : Christophe ANSEL 19 boulevard WALLACH 68100 MULHOUSE

N° d'inscription à la Commission Paritaire : 0319 S 06182. Abonnement compris dans la cotisation.

SNEP FSU 19 boulevard Wallach 68100 Mulhouse

- Tél. 06 89 13 05 41

L'année 2017 a été marquée par moins d'entrants, aucun poste bloqué pour des fonctionnaires stagiaires (4 effectuant cependant un stage à temps complet), 1 seule mesure de carte scolaire, pas de suppressions massives de postes. Ce qui a conduit à une situation beaucoup plus satisfaisante qu'en 2016.

Sur 212 demandes, 93 ont été satisfaites. Ce chiffre est meilleur que celui de l'an passé, nous arrivons à 44% de taux de mutation. Surtout, vrai motif de satisfaction, nous enregistrons cette année près de 50 « vraies » mutations (collègues en poste dans l'académie et obtenant un de leur vœu) ! Autre motif de satisfaction, de nombreux anciens TZR ont pu obtenir une affectation définitive sur poste en établissement. Enfin, nous devons nous réjouir de l'augmentation du nombre total de TZR qui devrait donner de meilleures possibilités de remplacement, en se rapprochant des 10% du corps ainsi que par un maillage plus conforme aux besoins réels.

Nous vous appelons à être encore plus nombreux à nous contacter lors des mutations, seule une bonne connaissance des dossiers permet de bien vous conseiller et de « sauver » des situations compromises. Pour cela, la participation aux stages mutations doit être votre priorité (dates sur le site dès le mois de février-mars).

Nous espérons que la relative fluidité de ce mouvement confirme la fin de plusieurs années particulièrement difficile dans notre discipline.

Quelques chiffres :

TZR	2015-2016	2016-2017	Stabilisés en ETB	Nouveaux	2017-2018
	81	92	25	27	94

Barres d'entrées	ETB	ZR
68	31.0	31.0
67	230.0	41.0

Vous pouvez compter sur notre vigilance et notre combativité, les commissaires paritaires du SNEP-FSU œuvrent à la pleine transparence des opérations du mouvement et à l'équité de traitement de tous les candidats. Ils défendent aussi le retour à un mouvement à un seul tour seul garant de la fin des mutations à l'aveugle à l'inter sans visibilité à l'intra.

Les représentants élus du SNEP-FSU ont siégé ce 22 juin au rectorat en CAPA hors classe.

Nous avons pu débattre avec la DPE, les IPR et les chefs d'établissement de l'avenir de la hors classe dans le cadre de PPCR, de la nécessité de promouvoir les échelons les plus anciens, même parfois à barème inférieur ainsi que de nombreux points divers. Néanmoins, il reste de nombreux collègues pour lesquels la date d'inspection ne permet pas d'être dans les conditions optimales de promotion. Nous espérons que la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation va permettre de remédier à ces situations qui parfois engendrent des retards et des frustrations.

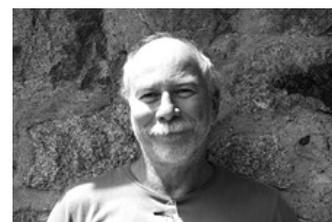
Nous avons redit nos engagements par rapport aux augmentations salariales nécessaires comme vous pourrez le lire dans notre déclaration liminaire, disponible sur le site.

Le tableau ci-dessous donne les promus sur base du contingent de cette année (29 promotions possibles).

SCHUBNEL	UHLRICH	HOUBERDON
RISACHER	SCHMITT	BIAVA
DANTZER	BOOS	KLING
BOUSCARLE	MUYARD	LEROY
CORBY	GRIMM	PIERREL
UHL	STURM	SCHWARTZ
BERTRAND	DE FRUTOS	KIEHL
HERNANDEZ	POTHIER	SOMMER
KUENTZ	RIEMER	TRIPOTIN
DESSONET	NEUNREITER THIVENT	

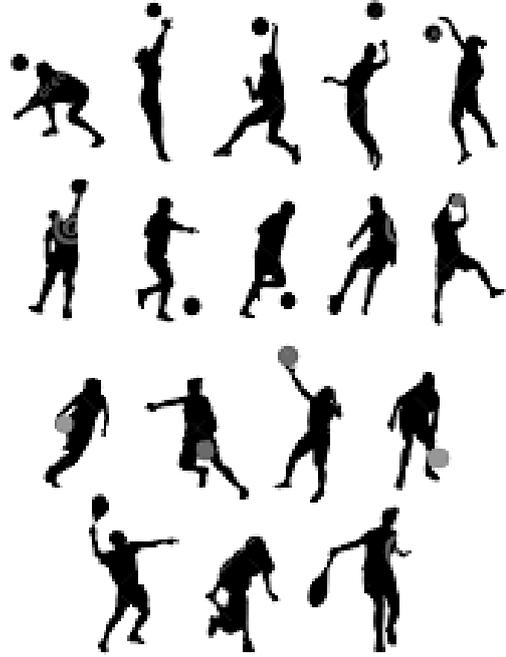
Outre les sujets propres à cette CAPA, nous avons pu aborder d'autres questions, en particulier celles relatives aux TZR, mais aussi les problèmes liés aux postes en établissement, les difficultés rencontrées par les collègues dans leurs missions quotidiennes etc...

Soyez assurés de notre soutien et de notre implication à défendre nos – vos intérêts, toujours dans le respect le plus strict des règles.



Jacques PEPIN, commissaire paritaire, responsable corpo.

**Mobilisation des étudiants de licence STAPS
contre la mise en place de quotas à l'entrée du Master
MEEF :**



En septembre 2016, notre ministre nous annonçait à grand renfort médiatique l'année du sport de l'école à l'université. Malheureusement, dès janvier 2017 paraissait une circulaire donnant la possibilité aux universités de mettre en place des quotas à l'entrée des Masters. Cela se réalisa rapidement en STAPS en raison de l'engorgement de la filière, mais aussi de son coût assez important par étudiant (besoin d'installations sportives) . Les annonces politiques se sont une nouvelle fois désintégréées face à la gestion purement comptable de l'éducation nationale et de l'université en particulier.

Les conséquences constatées à Créteil par exemple : près d'un tiers des étudiants de licence recalés à l'entrée du Master MEEF STAPS sans possibilité de réel reclassement dans une filière équivalente....

Pour les STAPS de Strasbourg voulant s'inscrire en Master MEEF première année, le quota annoncé était de 60 alors qu'il y avait 68 étudiants en L3 cette année. Le nombre d'étudiants potentiellement touchés était assez faible compte tenu en plus du taux de redoublement en licence. Mais la mobilisation des étudiants a été exemplaire, ils voulaient avoir l'assurance que tous ceux de Strasbourg qui voulaient s'inscrire en Master puissent le faire.

Après plusieurs actions, relayées pour certaines par le SNEP-FSU (pétition de 1300 signatures en quelques semaines), les étudiants ont été reçus par le vice-président de l'université qui leur a annoncé 65 places pour la rentrée prochaine et une garantie (engagement oral...) de prendre tous les étudiants de L3 de l'académie ayant réussi leur licence cette année.

Bel exemple de mobilisation mais encore beaucoup de questions.....

Si l'université s'engage à prendre tout le monde, pourquoi garder une politique de quotas ?
Qu'en sera-t-il l'année prochaine ?
Pourquoi la filière STAPS est-elle la plus concernée par la mise en place de ces quotas au niveau national ?
Qu'est ce que cela signifie pour l'avenir de l'EPS ?

Et où est l'année du sport dans tout ça ?

Benjamin MAILLOT
(Secrétaire académique du SNEP-FSU de Strasbourg)



Circulaire APPN : favoriser leur enseignement ou dissuader les enseignants face à l'obligation du risque « zéro » ?

Dans nos pratiques professionnelles, les préoccupations sécuritaires représentent une part importante des réflexions qui conduisent à proposer des conditions d'apprentissage les plus sûres pour les élèves. L'objectif principal est bien évidemment la préservation de leur intégrité par l'élimination du danger en EPS. Il est communément partagé et s'impose à tous.

Toutefois, le sujet est sensible et dans le contexte actuel, où la recherche de responsabilités pourrait donner lieu à une mise en cause, nombre d'enseignants se reportent sur des APSA jugées moins risquées.

L'effet d'une telle circulaire est paradoxal, car si son fondement repose sur une recherche légitime de sécurité et concourt à la pratique des APPN, les injonctions sécuritaires exercent une pression sur les enseignants qui dans certains cas préfèrent s'abstenir. Mais peut-on se passer des APPN en EPS ? Quel sens aurait une éducation qui prétend former à la sécurité en éliminant le risque ou en proposant une version euphémisée ?

La circulaire publiée au BO du 19-04-2017 portant sur l'« exigence de sécurité dans les APPN dans le second degré », semble s'inscrire dans une démarche de favorisation de la pratique de ces activités. Elles sont reconnues dans leur contribution à la formation du pratiquant sur le plan moteur et par les valeurs éducatives auxquelles elles sont associées.

La conception qui est présentée de l'apprentissage de la maîtrise des risques par la pratique des APPN, à travers le développement des comportements qui permettent d'accéder à une pratique autonome, correspond à une approche cohérente. D'autant que la notion de confrontation aux situations impliquant la maîtrise du risque par des activités d'analyse, de choix, d'actions appropriées, participe à l'émancipation du pratiquant. En ce sens la circulaire peut contribuer à alimenter une réflexion professionnelle sur les questions de sécurité et de santé. Elle pourrait également être une aide pour les enseignants, si elle était accompagnée de moyens à la hauteur des ambitions.

Dans la circulaire, il est parfois difficile de distinguer ce qui relève de l'injonction ou de la recommandation. Il semble que la manière de présenter les choses expose systématiquement l'enseignant et le ton comminatoire n'est pas pour rassurer.

S'il reste responsable de l'organisation de sa classe et s'il se doit de mettre en œuvre les conditions qui permettent aux élèves d'évoluer en sécurité, l'enseignant est malgré tout contraint d'éviter que tout accident ne survienne. L'obligation de résultat prenant alors le pas sur l'obligation de moyens. Dans ces conditions on peut comprendre que la circulaire ne soit pas uniquement une ressource, mais aussi une mise en garde.

Sur d'autres aspects que la responsabilité, elle est moins catégorique. Ainsi, on invite les établissements à aménager les effectifs. Evidemment en augmentant le taux d'encadrement la prise en charge des risques est améliorée.

Le SNEP FSU revendique d'ailleurs des moyens supplémentaires pour favoriser l'enseignement des APPN et les mentions de la circulaire à ce sujet, doivent être des arguments à utiliser pour les obtenir.

Quant à la priorité donnée à la formation continue sur les aspects sécuritaires de la pratique des APPN, le SNEP FSU sollicite régulièrement les instances académiques sur les questions de formation à la sécurité des personnels (notamment sur le recyclage du secourisme) sans que cela ne soit suivi de mesures effectives.

A travers la circulaire un véritable plan de formation académique devra être proposé aux enseignants pour les accompagner dans leurs pratiques professionnelles.

Face aux enjeux de sécurité dans les APPN, le SNEP FSU Alsace proposera
un stage consacré à la sécurité en escalade.

Les questions de sécurité, d'organisation, de dispositifs d'assistance seront abordées.

Il reposera sur des apports spécifiques à la sécurité et des échanges de pratiques.

Les aspects juridiques seront abordés lors du stage responsabilité prévu en octobre 2017



Emmanuel ROEHRIG
Pour la commission pédagogique du SNEP FSU Alsace.

Formation syndicale de la FSU du 9 mai 2017 « L'évaluation à l'épreuve de la refondation de l'école »

La question de l'évaluation est au cœur des pratiques enseignantes, et à en juger par le nombre de personnes qui ont rempli l'amphithéâtre de l'ESPE à l'occasion du stage organisé par la FSU Alsace, elle reste un thème mobilisateur à tous les niveaux de l'éducation.



L'intérêt porté n'est pourtant pas dénué de controverse, puisque la conception de l'évaluation telle qu'elle est préconisée dans le cadre de la réforme de l'école, promeut l'évaluation par compétences et tend à l'imposer jusque dans les pratiques pédagogiques. Cette conception accompagne une idéologie institutionnelle qui transforme insidieusement le rôle de l'école et feint d'apporter une réponse aux difficultés que certains élèves rencontrent.

José TOVAR du Groupe de Recherche sur la Démocratisation Scolaire a abordé l'évolution de la conception de l'évaluation, conjointement à celle de la pédagogie par compétences. Celle-ci prétend apporter un bagage minimum à une population scolaire préparée avant tout à répondre à l'exigence d'employabilité.

La démarche en se parant d'intentions charitables, renonce aux valeurs auxquelles la FSU est attachée en considérant que tous les élèves sont capables d'accéder aux connaissances. Envisager que pour une catégorie d'élèves, il convient davantage de proposer l'intégration d'une batterie de compétences, plutôt que de contribuer à la formation d'un esprit critique et favoriser l'émancipation par la maîtrise des savoirs, représente des dangers. Notamment celui de la remise en question d'une culture commune, garante d'une unité territoriale et de la construction des membres d'une société. C'est également fragiliser les individus qui sur le marché de l'emploi sont confrontés à une personnalisation de leur niveau de compétences, au détriment d'un niveau de qualification plus protecteur.

De manière pratique, l'évaluation par compétences lorsqu'elle prend la forme d'évaluations en cours de formation comporte des inconvénients majeurs. La conception du système d'évaluation est dédiée à l'enseignant qui sera lui-même l'évaluateur et quelque part l'évalué en fonction des résultats de ses élèves. Sur le plan déontologique, on perçoit nettement la faiblesse par rapport aux examens qui préservent une forme de neutralité et assurent, une unité au sein du système.

Par ailleurs, l'évaluation par compétences exige du temps que n'offre pas le fonctionnement actuel du système éducatif. Faut-il alors diminuer le nombre de savoirs à enseigner ? Ne doit-on pas privilégier les savoirs « fondamentaux » et réduire le nombre de disciplines ? La disparition de l'EPS au DNB n'est-elle pas au service de cette stratégie ?

Dans l'enseignement professionnel, l'enseignement par compétences s'est imposé sous la contrainte des acteurs économiques. Les grilles de compétences contraignent les enseignants dans les disciplines professionnelles, mais dans l'académie de Strasbourg la généralisation des compétences s'applique désormais aux disciplines générales.

Le recours au LSU en plus d'être particulièrement chronophage pour les enseignants, suscite des interrogations de la protection des données informatiques.

Poser la question de la fonction de l'évaluation permet de revenir aux éléments essentiels de notre activité enseignante. Voulons-nous l'évaluation comme un outil au service des apprentissages, ou un moyen de renforcer une politique éducative qui tend à imposer une conception de l'enseignement au service de la rentabilité ?

Pour aller plus loin :

propositions du GRDS : www.democratisation-scolaire.fr et GRDS (2012) « L'école commune », La Dispute.

Jean-Pierre TERRAIL (2016) « Pour une école de l'exigence intellectuelle », La Dispute.

Emmanuel ROEHRIG
pour le SNEP-FSU Alsace



Le SNEP-FSU Strasbourg en audience à Strasbourg le 7 juin 2017

Le SNEP-FSU a été reçu par le secrétaire général M.ROY, le DRH M.LAURENT et l'ensemble des IA-IPR EPS de l'académie. Nous avons besoin d'éclaircir certains points :

Il nous a été confirmé que, le **temps de transport/ déplacement** pour se rendre sur les installations sportives est bien du temps de travail devant élèves.

Il nous a été confirmé que, les agents à **temps partiel de droit** ne peuvent pas se voir imposer d'heures supplémentaires.

Le SNEP FSU a demandé ces éclaircissements après avoir été alerté par des collègues de dérives sur ces deux points. La vigilance reste de mise.



Les fiches de postes qui précèdent le **mouvement des postes spécifiques** rédigées par le chef d'établissement et qui précisent les qualifications impératives seront toutes relues et corrigées en 2017-18 par les services du rectorat (procédure que nous pensions déjà effective....) La bévue du Lycée de MUNSTER où le CE a reçu les candidats mais n'a pas vérifié le diplôme requis est en cause. L'administration rectorale a même été jusqu'à annoncer en groupe de travail que cela avait bien été fait ! La vigilance du SNEP-FSU est à saluer. Le collègue classé second sera appelé sur ce poste. Le SNEP-FSU de Strasbourg revendique toujours à être associé à un groupe de travail sur la création des fiches des postes spécifiques EPS.

Poste de DSD UNSS67 : mauvais timing ou choix trop rapide...

Le poste de DSD UNSS 67, vacant suite au départ à la retraite du directeur régional aurait dû être pourvu de façon définitive à la rentrée 2017, et pourtant ce ne sera pas le cas. En cause, un choix de recrutement de l'UNSS et une décision du rectorat, qui envisage de mettre en place un intérim au service départemental UNSS 67 en 2017-18; ceci en attendant que le nouveau DSD, qui a en même temps réussi un concours, soit en mesure de prendre son poste. Le SNEP-FSU a formulé en vain la demande d'une solution pérenne dès la rentrée 2017 considérant qu'il y avait plusieurs candidats au poste. En effet ce poste clé du sport scolaire doit selon nous être pris en charge de manière définitive et au long cours. A défaut, nous aurions souhaité que ce poste repasse au mouvement en 2018, afin de remettre tous les candidats à égalité. Encore une fois, le rectorat ne nous a pas entendus...

Dans cette situation très inconfortable pour eux, le SNEP FSU espère que les collègues qui assureront cette transition pourront au mieux assumer les tâches inhérentes au bon fonctionnement du service .



Installations

Bertrand HORNY et les équipes des établissements de Witelshheim ont accueilli 3 formateurs FPC et 60 stagiaires dans leurs installations sportives le 1^{er} et 13 juin.

L'accueil à la salle ALBOUY du lundi matin a été l'occasion pour le militant SNEP-FSU qu'il est de parler de solidarité et de qualité des équipements.

La salle Albouy est en effet construite sur les préconisations SNEP inscrites au guide du MEN de décembre 2012 ! « L'EPS d'aujourd'hui ne se fait pas hors sol » a-t-il rappelé.

Sections Sportives Scolaires

Section Sportive Scolaire football (SSS) au Lycée Blaise Pascal de Colmar

Cette SSS a failli fermer à la rentrée prochaine, sans consultation de l'équipe EPS ni du principal intéressé : le coordonnateur. Alerté précocement le SNEP-FSU a dénoncé cette erreur et obtenu de la rectrice la réouverture pour la rentrée 2017.

Mais le mal était fait : lors des journées portes ouvertes le proviseur annonçait la fin de la SSS et le recrutement s'est fait tardivement et avec peu de candidats. Le guide ONI-SEP annonce lui toujours la fermeture.

Le mode de recrutement a également changé, les élèves de filière professionnelle sont maintenant exclus de la section. Lors de son ouverture en 1994, **la 3S football du lycée Blaise Pascal n'était destinée que aux sections pro** dans le but de valoriser des élèves en difficulté scolaires. Cette noble mission initiale a complètement été oubliée par la nouvelle équipe administrative du LPO.

Le SNEP-FSU rappelle son attachement à des SSS animées par des enseignants d'EPS, ouvertes à tous les élèves et à des projets locaux menés par les équipes avec des moyens conséquents. Les SSS ne doivent pas être un instrument de communication ou de mise en concurrence des établissements.

Christophe ANSEL



**Les salles spécialisées
et semi-spécialisées
pour l'éducation physique
et sportive**



**Exigences fonctionnelles
des espaces pour l'EPS
au collège et au lycée**



Syndicat National de l'Éducation Physique et Sportive (SNEP-FSU)

Section Sportive Scolaire

Le professeur EPS, le DUER et la fiche RSST

Un cas tragique où l'État a été condamné risque fort de faire jurisprudence.

La Justice se base sur les lois pour rendre ses jugements. Et donc quand elle est sollicitée ou quand elle s'auto saisit, elle se base sur des pièces légales : et le DUER de chaque établissement est LA pièce PREMIERE sur laquelle elle s'appuie.

L'agent a signalé, par ECRIT, à deux reprises, en utilisant les fiches RSST, un défaut matériel, au quel aucune remédiation n'a été apportée. Il en est mort. L'employeur, à savoir l'État, n'a pas rempli ses obligations, et a été condamné.

Dans notre champ, celui des enseignants d'EPS, nous avons intérêt à nous saisir de ces nouveaux instruments, DUER et fiche (s) RSST. Il y va de notre sécurité, mais ils engagent aussi notre responsabilité et par surcroît, ils objectivent la sécurité (l'insécurité) des élèves.

Alors se préoccuper de nos conditions de travail n'est pas un acte égoïste, mais la première pierre d'une amélioration de nos espaces d'enseignements, qui sont aussi les lieux d'apprentissage des élèves.

Ces exemples de « *facteurs de risques liés à l'environnement de travail* », **récurrents**, tirés de nos rencontres avec des collègues EPS de notre académie depuis le mois de septembre 2016 devraient vous parler :

- risques liés à de « mauvaises » installations : surfaces d'évolutions dégradées ; déplacements « trop » longs ; intrusions de « perturbateurs » pendant les leçons ; ...
- absence de réactualisation des savoirs professionnels : formation continue, peau de chagrin...
- Défibrillateur unique éloigné et EPS en multi-sites : je fais comment avec mes élèves ?
- Cheminement élèves pour se rendre sur les installations, sans trottoir sur voies à circulation dense ?
- Elève à « profil particulier » (loi sur l'inclusion scolaire de 2005) : élève autiste « avec crises violentes » (comment je le maîtrise, en effectuant quel type de « gestes de contention » pour éviter qu'il ne se blesse ou qu'il blesse un camarade?) en classe de 2° GT (en plus, il ne faut pas le regarder dans les yeux, ne pas le toucher, et qui doit avoir un vestiaire particulier) ! ?

Et quand, nous rajoutons « *les facteurs de risques psychosociaux* » (= RPS), le tableau se noircit encore :

- organisation du travail peu rationnelle (qui fait les emplois du temps ?) Quel est le sens de ce que je suis en train de faire avec, pour les élèves ? Quelles sont mes relations « au travail, « de travail » ? Est-ce que j'en souffre ?
- violences verbales ou physiques, conflits fréquents, menaces ou intimidations : par exemple les personnels précaires, vacataires, contractuels et TZR à mi-temps
- manipulations, parades en gymnastique, soins après accidents à élève blessé, et insinuations calomnieuses
- dans ton DUER est-ce que le « risque vestiaires » est

mentionné ? : Professeur homme et vestiaire filles ; Pas assez de vestiaires et trop de classes ?...

Nous sommes sûrs, qu'au moins un de ces exemples te concernent : as-tu signalé (fiche RSST) et as-tu renseigné le DUER de ton établissement ?

Sinon, dépêche-toi d'organiser une réunion d'équipe EPS consacrée uniquement à ces questions, avec dans un premier temps, un procès-verbal écrit, adressé au chef d'établissement, puis une phase d'élaboration de la partie spécifique EPS du DUER de ton établissement (lieu d'exercice par lieu d'exercice).

Et pour ce qui relève de l'urgence, un signalement en remplissant une fiche RSST, qui sortira de l'établissement et qui donc sera vue en CHSCT départemental.



Christophe ANSEL



Bertrand HORNY



Jacques PEPIN



Emmanuel ROERHIG

Ces collègues sont membres titulaires du CHSCT

Lexique :

DUER = Document Unique d'Evaluation des Risques
Fiche RSST = Fiche du Registre Santé et Sécurité au Travail

CHSCT = Comité d'Hygiène, Santé et Conditions de Travail



**LE SNEP FSU DE STRASBOURG VOUS
SOUHAITE DE BONNES VACANCES.**